Image not found or type unknown

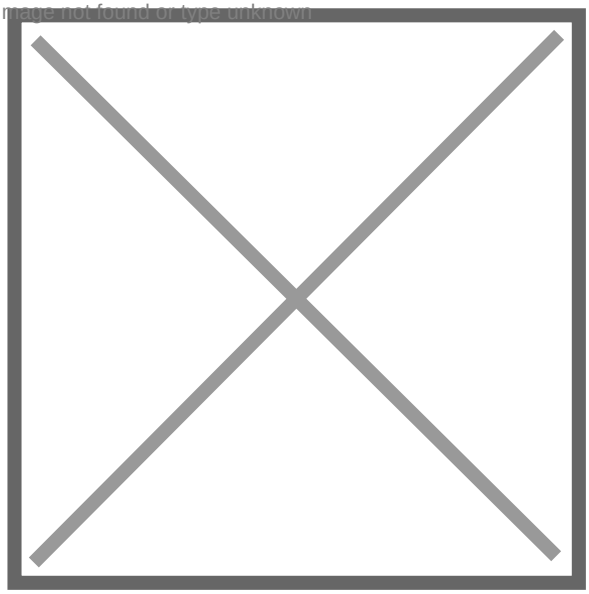

Débouter d'un' prestation compensatoire

Par **chouquette51**, le **26/11/2012** à **00:42**

Bonsoir,

Voilà ma situation mon mari m'a quitté il y a 5 ans pour vivre avec une autre femme nous sommes passé en audience de non concialition,mon ex a fait trainer les choses fournissant de faux témoignages, se mettant au chômage il a été condanmé à versé une pension alimenraite de 700,00 ayant un salaire de 4.600 euros il a mis deux années pour me l'a verser par voie d'huissier. Or à ce jour le JAF a statiué sur le divorce aux torts exclusifs de mon ex mais m'a déboutée pour toucher une prestation compensatoire alors que je suis en retaite et que je touche une retraite de 880,oo euros. Il a été condamnée à me verser des dommages et intérêts de 20000 et 3000euros qui sont les frais que j'ai avancé pour régler mon avocat et qu'il ne payera pas Je vous avoue que je suis très étonnée de cette décision car avec une telle retraite et pas d'autre revenus quel va être mon avenir. Cette décision est elle normale ? merci. Cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés